

Fédération Algérienne des Sports Mécaniques

☎ : 99 Bd Krim Belkacem – Alger - ☎ : 213.021.74.69.40 – 021.71.13.63 - ✉ : fasm63@yahoo.fr

Club Sportif Mawahib d'Alger

C.S.M.A

☎ : Place Riabi Mohamed APC de Bouzareah – Alger - ☎ : 0558.91.60.90 -

✉ : club.csma@gmail.com

RALLYE DE RÉGULARITÉ AUTO ET MOTO
ALGER-BISKRA-BATNA-BISKRA

DU 17 AU 20 DECEMBRE 2015

REGLEMENT PARTICULIER

Rallye
EL MAWAHIB 2



Règlement Particulier

Complément du « Règlement Général National des Rallyes », le présent Règlement Particulier est applicable au Rallye Auto et Moto qui se déroulera Du 17 au 20 décembre 2015.

Article 01 : Organisation de la Manifestation

Le Club Sportif Mawahib d'Alger C.S.M.A et sous l'égide de La Fédération Algérienne des Sports Mécaniques

Organise du 17 au 20 décembre 2015 la deuxième édition du rallye de régularité Autos et Motos EL MAWAHIB qui se déroulera en deux étapes d'une distance Totale de 641Km300.

Article 02 : Programme de l'Epreuve

- Jeudi 17 décembre 2015

- 14h 00 - 17h 00 : Vérification administrative et technique à Bouzareah (Station de Pompage SEEAL) Air de France.
- 17h 30 : Briefing et tirage au sort pour déterminer l'ordre du départ des concurrents (un par un d'intervalle d'une minute).

- Vendredi 18 décembre 2015 (Première Etape- Alger /Biskra - 444Km400).

- 8h30 : Départ du 1^{er} concurrent Auto la premier Moto prendra le départ 05 mn après le dernier concurrent automobile.
- Une neutralisation d'une heure (1h00) au Km208.500
- Arrivé du 1^{er} concurrent approximatif à 16h30.
- Acheminement vers le lieu d'hébergement après tour d'honneur.

- Samedi 19 décembre 2015 (Deuxième Etape -BISKRA-BATNA-BISKRA 196Km900).

- 8h30 : Départ du 1^{er} concurrent Auto la premier Moto prendra le départ 05 mn après le dernier concurrent automobile.
- Une neutralisation de 00h30 Mn au 48Km800.
- Remis à zéro
- une deuxième neutralisation de 30Mn au 131Km300.
- Arrivé du 1^{er} concurrent approximatif à 14h 30.
- Remise des coupes sur la ligne d'arrivée à BISKRA
- 21h00 Remise des diplômes de participation.

- **Dimanche 20 décembre 2015**

Retour

Article 03 : Frais de participation :

Les frais de participation au rallye EL MAWAHIB II et fixer à la somme de 2000 DA, par concurrent.

Article 04 : Conditions d'Admission des Concurrents

La manifestation est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence en cours de validité délivré par la F.A.S.M.

Article 05 : Véhicules et Catégories Admises

Les véhicules (obligatoirement immatriculés) seront regroupés en une seule catégorie autos et une seule catégorie de motos.

Autos : Véhicules légers immatriculés (tous modèles de tourisme).

Motos : toutes motos immatriculées.

- Les véhicules devront être équipés d'un extincteur (équipement anti-feu) manuel d'un minimum de 2Kg à poudre seules les fixations métalliques à dégagement rapide
- L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout concurrent ne présentant pas les qualités ou ne remplissant pas les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Article 06 : Engagements

Les engagements seront ouverts à partir de la parution du présent règlement particulier à l'adresse suivante : F.A.S.M. - 99 Bd Krim Belkacem - Telemly - Alger. le 15/11/2015.

Date de clôture des engagements est fixée au 06 décembre 2015.

Si le nombre d'engagement enregistrés est insuffisant, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront prévenus de cette décision.

Par le seul fait de son engagement. Toute personne prenant part à cette épreuve adhère sans restriction au Règlement Général du Championnat et au présent Règlement Particulier. Elle reconnaît comme seules juridictions celles établis par le Code Sportif de la F.A.S.M.

Article 07 : Vérifications Technique et Administratives

Les vérifications techniques et administratives prévues à l'article 2 ci-dessus sont obligatoires pour tous les concurrents. Les concurrents absents aux vérifications seront systématiquement exclus de l'épreuve.

Article 08 : Numéros de Course

Autos : Chiffre noirs sur fond blanc de 35 cm de hauteur et 07 cm d'épaisseur fixés sur les deux portes avant ou sur les vitres arrière du véhicule

Motos : sur 03 plaques (une à l'avant et une de chaque côté à l'arrière) de dimension suivante : 14 cm X 08 cm au minimum

N.B. : En cas d'abandon ou de mise hors course, les concurrents devront mettre une croix sur les numéros.

Article 09 : Déroulement de l'Epreuve

L'épreuve consiste à accomplir l'itinéraire fixée dans le Road Book à des moyennes horaires imposées. Aussi, tout concurrent qui ne respectera pas l'itinéraire et qui n'aura pas pointé à un contrôle horaire (CH) ou à un contrôle secret (CS) ou inopiné aura une pénalité de 60 mn qui pourra aller jusqu'à la mise hors course.

La levée du contrôle par l'officiel en poste se fera au plus tard 30 mn après l'heure de passage idéale du dernier concurrent. Tout concurrent qui ne se présentera pas à la ligne de départ à son heure idéale aura :

10 mn de pénalité qui s'ajoutera au calcul final

Vitesses moyennes imposées pour la première étape (Alger, Biskra)

- du départ 00Km jusqu'au 111KM700- 79 Km/h
- 111KM700 au 195Km900 -63 Km/h
- Du 195km900 jusqu'au 286KM400- 79 Km/h
- Du 286Km400 jusqu'au 359Km200- 72 Km/h
- Du 359Km200 jusqu'au 444Km400 77Km/h
- Au kilomètre 208Km500Neutralisation de 01h00mn.

Vitesses moyennes imposées pour la deuxième étape Biskra-Biskra

Au départ jusqu'au 5Km300 - 65 Km/h

Du 5Km300 jusqu'au 48 Km800 - 78 Km/h.

Du 00Km00 jusqu'au 53Km200 - 79 Km

Du 53Km200 jusqu'au 148Km100 -51Km/h

Neutralisation de (00h30 mn) au 131Km300

Durant toute l'épreuve, les concurrents devront impérativement se conformer aux inscriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des villes et agglomérations traversées, notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse.

Article 10 : Classement de l'Epreuve

Les classements seront effectués sur la base des pénalités exprimés en heures, minutes et secondes. Celui-ci aura obtenu le temps total le plus petit sera proclamé vainqueur et ainsi de suite.

En cas d'ex-æquo sera proclamé vainqueur celui qui est le moins pénalisé au premier contrôle secret. Si cela ne suffisait pas à départager les concurrents ex-æquo, les pénalités exprimées en deuxième, troisième au contrôle secret seront alors pris en considération ainsi que ceux de l'arrivé.

N.B. : les réclamations sont individuelles et devront se faire 30 mn au plus tard après l'affichage des résultats.

Article 11 : Récompense

Les coupes seront remises au trois (03) premiers équipages classés Autos (Pilote et Copilote). Au trois premiers de la Moto de cette épreuve du rallye de régularité. Les lauréats (les trois premiers) seront attribués selon le barème suivant :

Autos

- Premier : 25.000,00 D.A.
- Deuxième : 20.000,00 D.A
- Troisième : 15.000,00 D.A.

Motos

- Premier : 25.000,00 D.A
- Deuxième : 20.000,00 D.A

- Troisième : 15.000,00 D.A

Article 12 : Assurances

La F.A.S.M. souscrira une assurance individuelle et de responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra faire une déclaration écrite à la Direction de Course et ce, dans les meilleurs délais possible et en tout état de cause au plus tard 24 heures après l'accident.

Article 13 : Protection de l'Environnement

Tous les concurrents s'engagent, durant l'épreuve, à protéger l'environnement en tenant compte des exigences législatives et réglementaires nationales en la matière, d'une part et à respecter les règles édictées dans le « Code de l'Environnement » des Instances sportives internationales (F.I.A et F.I.M), d'autre part.

Article 14 : Assistance

L'assistance technique (un camion balai) sera assurée par le club Sportif Mawahib d'Alger C.S.M.A.

Article 15 : Application et Interprétation du Règlement

Le Directeur de Course est responsable de la conduite de la manifestation conformément aux programmes officiels. Il a tout pouvoir pour assurer la bonne gestion de l'épreuve et faire appliquer les décisions du collège des commissaires sportifs.